

## Séance publique du 24 novembre 2003

### Délibération n° 2003-1538

commission principale : développement économique

commune (s) : Décines Charpieu - Vaulx en Velin

objet : **Requalification des zones et des parcs industriels - Zone industrielle de la Soie-la Rize - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 4 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Initiée en 1997, la démarche de requalification des zones et des parcs industriels demeure une priorité de la communauté urbaine de Lyon. En 2003 s'est déroulée une phase d'évaluation et de concertation avec les acteurs locaux (communes, associations de chefs d'entreprises) et les partenaires de la démarche Grand Lyon, l'esprit d'entreprise. Elle a abouti à la définition des objectifs suivants :

- assurer une intervention équitable de la collectivité auprès des entreprises implantées dans ces zones d'activités, en parallèle aux opérations d'aménagement importantes engagées pour l'accueil de nouvelles entreprises,
- effectuer une prestation de meilleure qualité dans le niveau d'entretien et d'aménagement de ces zones en y concentrant des moyens financiers et humains spécifiques pendant une période donnée et dans un périmètre précis,
- permettre une meilleure implication des entreprises concernées par un travail régulier de partenariat et d'association aux projets,
- améliorer la participation des zones d'activités concernées aux dynamiques et aux stratégies économiques de l'agglomération (notamment en valorisant leur potentiel foncier et leur capacité de renouvellement),
- assurer la bonne prise en compte des attentes émises dans les zones d'activités dans l'élaboration et l'animation des grandes politiques de la communauté urbaine de Lyon (assainissement, propreté, déplacements, risques),
- participer au titre des compétences communautaires aux projets de développement des entreprises,
- renforcer la cohérence et la transversalité des interventions des services des collectivités concernées.

Pour la partie concernant les investissements communautaires, la requalification des parcs et des zones industriels figure dans la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) de la Communauté urbaine au titre du développement économique à hauteur de 25 M€, 1,8 M€ ont été dépensés sur la période 2001-2003. Au titre du contrat d'agglomération, le conseil régional Rhône-Alpes participe à hauteur de 2,5 M€ aux opérations de requalification. Une programmation zone par zone a été établie pour la période 2004-2007. Les objectifs de cette délibération sont, pour la zone industrielle de la Soie-la Rize :

- la validation d'une liste actualisée d'opérations,
- la mise en place d'une autorisation de programme partielle pour 2004-2007 et couvrant tous les projets sur la zone,
- l'individualisation des crédits de paiement nécessaires au lancement des opérations à poursuivre ou à engager dans la zone industrielle de la Soie-la Rize.

D'une superficie de 300 hectares, la zone industrielle de la Soie-la Rize accueille 11 000 emplois au sein de 750 entreprises. Eléments clefs de la première couronne de l'est lyonnais, ces deux zones d'activités présentent un tissu économique riche et diversifié mais, jusqu'à présent, en marge des grandes dynamiques de l'agglomération. Les trois projets majeurs (boulevard urbain "est", Lea-Leslys et Carré de Soie) dont la réalisation est déjà engagée vont profondément modifier le statut, le fonctionnement et l'attractivité de ces deux zones. Le potentiel important de renouvellement de cet endroit (nombreuses friches) devrait ainsi bénéficier d'une meilleure valorisation. A ce titre, l'intervention de la Communauté urbaine, dans le cadre des requalifications des zones et des parcs industriels, s'attachera à améliorer les conditions de déplacement et de circulation tous modes, à faciliter le fonctionnement interne aux zones et à participer aux dynamiques économiques du secteur.

396 369 € sont, d'ores et déjà, individualisés pour des opérations d'aménagement à l'étude ou engagés. Les opérations aujourd'hui proposées pour la période 2004-2007 sont les suivantes :

- l'accès nord à la Rize : réalisation,
- l'acquisition du bassin de rétention : foncier,
- la sécurisation des cheminements pour piétons dans la zone de la Rize,
- la promenade Lénine : études,
- la rue Wilson : mise en sécurité,
- l'avenue des Bruyères : mise en sécurité,
- la rue Vaucanson : mise en sécurité,
- le jalonnement et la signalétique : étude et mise en place,
- la voie nouvelle Benjamin Delessert : réalisation,
- la liaison BUE-Roosevelt : études et réalisation,
- les acquisitions foncières.

Un bilan annuel de l'avancement des opérations sera effectué devant le Bureau. Le conseil de Communauté sera ensuite sollicité, sur cette base, pour la mise en place de nouveaux crédits de paiement ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

#### DELIBERE

**1° - Valide** la liste des opérations prévues pour la zone industrielle de la Soie-la Rize.

**2° - Regroupe** les crédits de paiement déjà affectés à des opérations concernant la zone industrielle de la Soie-la Rize en une seule opération refondue pour un montant total de 396 369 € sur la période 2004-2007.

**3° - Procède** à une individualisation complémentaire d'un montant de 3 822 231 € permettant la réévaluation des opérations engagées, le lancement de nouveaux projets et portant le montant total de l'autorisation de programme pour 2004-2007 à 4 218 600 €.

**4° - Propose** l'échéancier prévisionnel de paiement suivant :

- 488 600 € pour l'année 2004,
- 1 985 000 € pour l'année 2005,
- 665 000 € pour l'année 2006,
- 1 080 000 € pour l'année 2007.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,